

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Pathologie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

éclamation	: contact@mupras.com
prise en charge	: pec@mupras.com
adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 0043732

Optique **ND 36984** Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **01290** Société : **RAM**

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : **DAKECH ABDERRAHMANE**

Date de naissance : **08.02.1952**

Adresse : **LOT TADAMOUNE RUE 5 N°2 oufza**

CASABLANCA

Tél. : **06.62.64.13.00** Total des frais engagés : **93760** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Najoua GHAZAL
Psychiatre - Psychothérapeute
17, Rue Neïb Maithoud, Qu. Gauthier
Tel: 05 22 22 11 21 - Fax: 05 22 27 27 15
- Casablanca -

Date de consultation : **17.02.2020**

Nom et prénom du malade : **DR C.HAKIR al oufissa** Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : **17 AOUT 2020**

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/02/2020	O 3		400 \$	Dr. Halaoua GHAZAL Psychiatre - Psychothérapeute Chad. Gu. Gauthier Fax : 05 22 27 27 15 www.halaoua.com

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Télé	Montant de la Facture
PHARMACIE NAJUIB Dr Nagib Nadia 334, Bd Abd Daoura Oujda Casablanca Tél: 05 20 00 25 95	17/02/2020	537,60	

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

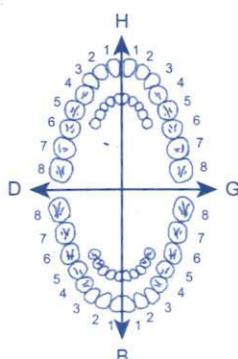
DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

D ————— 00000000 00000000
00000000 00000000
35533411 11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la professio



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

LOT: 180236
PER: 07/2021
PPV: 178,80DH

LOT: 0902995
EXP: 04/2022
PPV: 90DH00

LOT: 0902995
EXP: 04/2022
PPV: 90DH00

LOT: 180236
PER: 07/2021
PPV: 178,80DH

Casablanca, le

11.02.2020.

7ee

CHAKIR Naoufissa

PHARMACIE NAOUF
Nadia Dadoura
334 Bd Gauthier
Tél: 05 20 00 25 95
17022020
10724 x2



(2x178,80) 357,60

- knidep 100 mg

dop le soir



(2x90,00) 180,00

- Prisdeel 0,5 mg

dop le soir

PHARMACIE NAOUF
DIN: 10725 x2
334 Bd Gauthier
Tél: 05 20 00 25 95
17022020

Dr. Najoua GHAZAL
Psychiatre Psychothérapeute
17, Rue Najib Mahfoud - Quartier Gauthier
Tél: 05 22 22 11 21 - Fax: 05 22 27 27 15
- Casablanca -

PHARMACIE NAOUF
Dr. Najoua GHAZAL
334, Bd Gauthier
Casablanca
Tél: 05 20 00 25 95

17, rue Najib Mahfoud - Quartier Gauthier - Casablanca - Tél. : 0522 22 11 21 - Fax : 0522 27 27 15
0522 22 27 15 - الهاتف : 0522 22 11 21 - الفاكس :